

Réunion du Comité de Pilotage

Site NATURA 2000
« Vallée de la Saône »
FR4312006 et FR4301342

Port sur Saône
5 Décembre 2011

Plan de la présentation

Vie du site

Bilan de l'animation 2010 - 2011

- Volet communication
- Volet forestier
- Volet milieux ouverts
- Volet milieux aquatiques

Perspectives 2012

- Animation
- Contractualisation

Présentation pour validation de la charte Natura 2000

Questions diverses

Présentation du régime d'évaluation des incidences

Vie du site Natura 2000

Pour mémoire...

Phase préparatoire

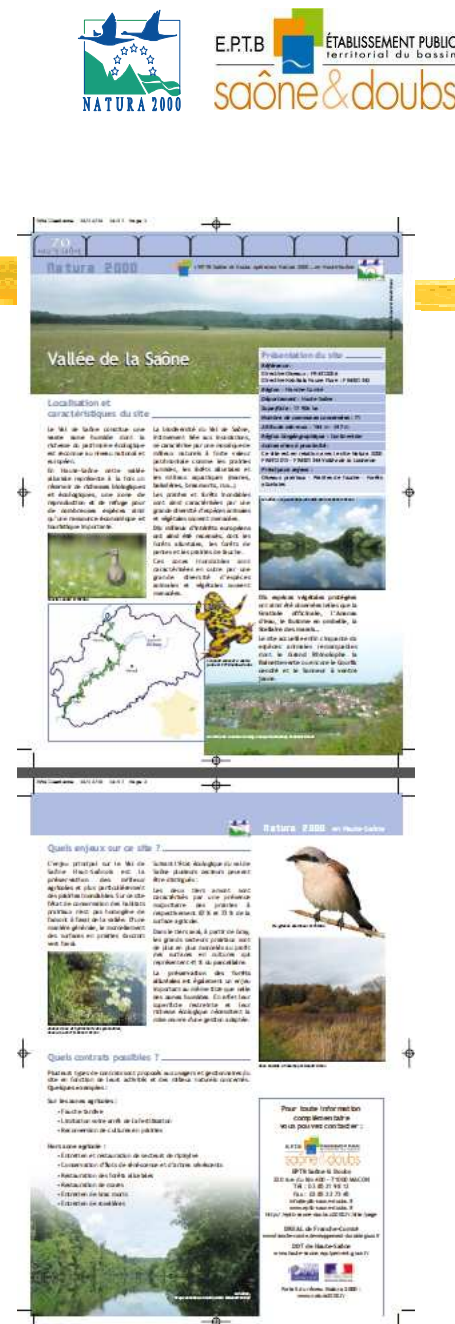
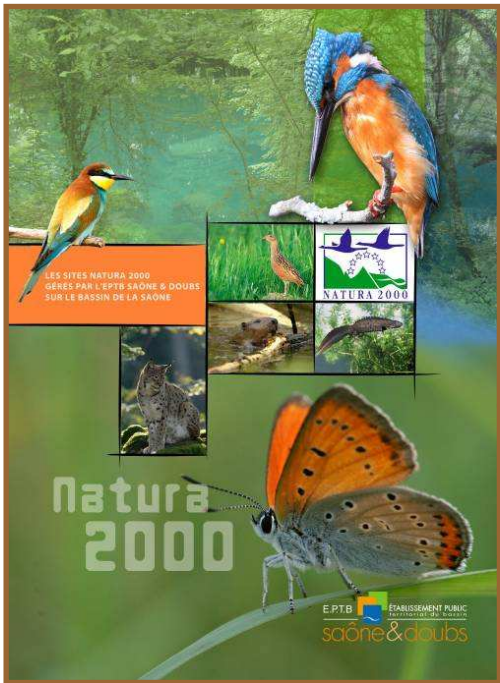
- Rédaction et validation du DOcument d'Objectifs

Phase d'animation

- Mise en œuvre des mesures
 - Contrats
 - Mesures agricoles
 - Charte
- Actualisation de la connaissance
- Communication et sensibilisation des acteurs

1. *Journal of the American Medical Association*, 2000; 283: 2686-2692.

- Réalisation d'une plaquette de communication
- Création du site internet



Animation 2010

Volet forestier



Contrat porté par la commune de Baulay :

- Restauration d'une mare forestière
 - Mise en lumière de la mare
 - Curage de la mare



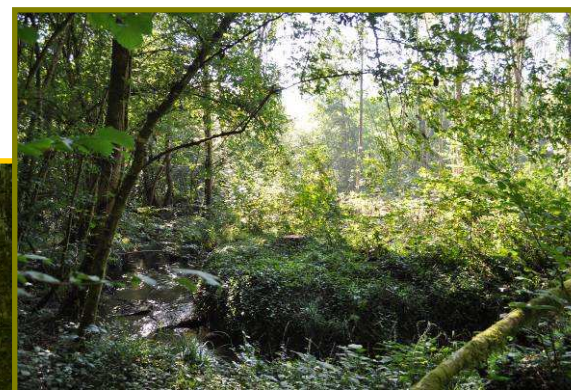
Animation 2010

Volet forestier



Contrat porté par la SCI le Chaillou à Vy-lès-Rupt :

- Restauration d'une forêt alluviale
 - Abattage du peuplement résineux et débardage
 - Nettoyement et régénération



Animation 2011



Volet milieux ouverts : Mesures agro-environnementales

Trois enjeux pour le territoire :

- Préservation de l'habitat d'espèce Rôle des Genêts
 - 471 hectares éligibles
- Maintien de la biodiversité prairiale
 - 2040 hectares éligibles
- Reconquête de surfaces prairiales
 - 100 hectares éligibles

Deux axes d'effort

- Suppression de la fertilisation
- Recul des dates de fauche



Animation 2011



Volet milieux ouverts : Mesures agro-environnementales

Des résultats encourageants :

- 28 % des surfaces contractualisées
 - 602 hectares en abandon total de fertilisation
 - 102 hectares en retard de fauche
 - 17 hectares de cultures reconvertis en prairies

Les marges de progrès :

- Adhésion insuffisante aux mesures de fauches tardives

Quelques inquiétudes :

- Incertitude de pouvoir proposer les mêmes mesures au nord du site
- Niveau de l'enveloppe pour 2012

Animation 2011

Volet Milieux ouverts

Études :

- Rendu de l'étude sur les milieux ouverts
 - 11 200 hectares cartographiés
 - 1 900 hectares d'habitat d'intérêt communautaire
 - 70 hectares d'habitats prioritaires
- Rendu de l'étude sur les amphibiens
 - 90 sites prospectés
- Étude en cours de finalisation sur les chauves souris
 - 20 nuits de prospection en bord de Saône
 - Près de 3 000 contacts de Chauve souris



Animation 2011

Volet milieux aquatiques



Contrat porté par Voies Navigables de France :

- Lutte contre la Jussie à grandes fleurs sur la Saône
 - 8 jours de prospection et d'arrachage par an
 - Prospection fine de Port sur Saône à Savoyeux



Perspectives 2012

Animation



Etudes :

- Étude portant sur les chauves souris en milieux ouverts
- Étude hydraulique à la Confluence Saône, Lanterne



Sorties nature :

- Oiseaux des prairies humides
- Des chauves souris et des Hommes



Formation d'un stagiaire :

- Conservation de l'avifaune prairiale

Actualisation du DOcument d'OBjectifs

Mise en œuvre de la Charte Natura 2000



Perspectives 2012

Contractualisation



Contractualisation en milieux ouverts

- Mesures agro-environnementales
 - Nord de Port sur Saône
 - Exploitants engagés en MAET 2007 ou CAD
- Projets de restauration de milieux humides
 - Entretien roselière
 - Entretien milieux ouverts
 - ...



Contractualisation en milieux forestiers

- Restauration de la mare forestière de Conflandey
 - Interventions auprès des scolaires

Charte Natura 2000

Généralités



Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000

- Un engagement volontaire à gérer durablement le territoire

Qui peut en bénéficier

- Le propriétaire ou l'ayant droit (*les deux en cas de bail rural*)

Quels intérêt ?

- Exonération partielle de la TFNB pour les parcelles engagées

Quels sont les engagements

- Portée générale
- Spécifiques à certains milieux

Charte Natura 2000



Engagements de portée générale

Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site

- Absence/présence de procès verbal

Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (*désignés par le préfet ou la structure animatrice*), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.

- Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site

Informar les mandataires des engagements auxquels le propriétaire souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

- Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.

Charte Natura 2000



Engagements spécifiques aux milieux forestiers

Conserver un réseau de forêts proches de l'état naturel grâce à leur rôle écologique et scientifiques :

Ne pas substituer ou transformer les peuplements feuillus caractéristiques de l'habitat situés en bord de cours d'eau, de ruisselets permanents ou non, d'éboulis instables en pente forte, de ripisylve existant à la date de signature de la charte (*Cf. cartographie du DOCOB ou avis de l'animateur*), par une plantation avec des essences autres que celles indiqués dans les cahiers d'habitats.

- Contrôle sur le terrain du maintien des peuplements feuillus selon déclaration initiale.

Ne pas remblayer les mares forestières.

- Etat des lieux avant la signature. Contrôle sur place de l'absence de modification.

Charte Natura 2000



Engagements spécifiques aux milieux forestiers

Conserver la forêt dans un bon état :

Ne pas exploiter ou faire exploiter de manière significative, ni bruler (*hors problème sanitaire*) les rémanents d'exploitation (*bois de moins de 7 cm de diamètre*) et ne pas les entreposer dans les mares, les éboulis, les cours d'eau, les gouffres et les zones ouvertes intra-forestières.

- Contrôle sur place de la présence de rémanents et de l'absence d'entrepôts ou de traces d'incinération de rémanents.

Charte Natura 2000



Engagements spécifiques aux milieux forestiers

Maintenir et restaurer la quiétude de la faune sauvage :

Maintenir les arbres « connus » sénescents, à cavité hébergeant des chauves-souris, des oiseaux ou d'autres espèces cavernicoles d'intérêt communautaire, à une distance à plus de 50 m d'une voie de fréquentée et sauf risques sanitaires.

- Contrôle sur place de l'absence de coupe d'arbres sénescents signalés hors zones à risques. (Coordonnées GPS).

Charte Natura 2000



Engagements spécifiques aux milieux aquatiques

Préserver l'intégrité des biotopes :

Ne pas procéder à la destruction des milieux humides (notamment roselières, ceintures végétales palustres, tourbières, prairies permanentes...), quelque soit la superficie de cette zone, par quelque procédé que ce soit mécanique (remblayer ou déposer des matériaux, affouiller le sol, empierrer, drainer,...) et ou chimique, ni entraver la mobilité du cours d'eau.

- Etat des lieux avant la signature. Vérification sur place de l'absence de destruction.

Charte Natura 2000



Engagements spécifiques aux milieux aquatiques

Entretenir le milieu et restaurer les habitats dégradés :

Ne pas introduire sciemment des espèces invasives (*Cf. liste du CBNFC*) ni favoriser le développement d'espèces invasives par quelque moyen discret ou indiscret que ce soit.

- Etat des lieux avant la signature. Vérification sur place de l'absence d'espèces invasives non identifiées avant signature..

Charte Natura 2000



Engagements spécifiques aux milieux aquatiques

Contribuer au maintien, à la restauration et à la quiétude de la faune sauvage :

Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou de restauration lors des périodes sensibles (*de mars à septembre*) pour la faune (*Espèces d'intérêt communautaire et Brochet*) sur les structures linéaires (*haie, ripisylve, fossés et cours d'eau*) et les annexes aquatiques.

- Etat des lieux avant signature. Contrôle de l'absence de travaux à l'intérieur du périmètre comportant des nids d'espèces de rapaces et d'espèces d'intérêt communautaire ainsi que le Brochet pendant les périodes déterminées.

Charte Natura 2000



Engagements spécifiques aux milieux ouverts

Protéger, restaurer et gérer la richesse et la diversité biologiques actuelles et conserver en l'état la diversité des habitats :

Ne pas transformer les prairies permanentes (*retournement, désherbage chimique, plantation, ...*) sauf arrêté préfectoral (*périodes et pratiques à définir selon les espèces et les sites*).

- Contrôle sur place de l'absence de transformation.

Charte Natura 2000



Engagements spécifiques aux milieux ouverts

Protéger, restaurer et gérer la richesse et la diversité biologiques actuelles et conserver en l'état la diversité des habitats :

Ne pas transformer les prairies permanentes (*retournement, désherbage chimique, plantation, ...*) sauf arrêté préfectoral (*périodes et pratiques à définir selon les espèces et les sites*).

- Contrôle sur place de l'absence de transformation.

Ne pas recourir à l'utilisation d'intrants hors zone agricole (SAU) ou de part et d'autre d'un cours d'eau selon le respect de la réglementation.

- Contrôle sur place de l'absence d'intrants hors SAU

Charte Natura 2000



Engagements spécifiques aux milieux ouverts

Ne pas intervenir (*taille, coupe, traitements divers, ...*) sur les haies, alignements d'arbres, arbres isolés, ripisylves en période de nidification des oiseaux (*du 15 mars au 30 septembre*).

- Contrôle de l'absence de travaux d'entretien ou de restauration durant la période fixée.

Entretenir et restaurer les milieux ouverts :

Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou de restauration hors récolte des fourrages lors des périodes sensibles pour la faune (du 15 mars au 30 septembre).

- Contrôle de l'absence de travaux d'entretien ou de restauration durant la période fixée.

Merci de votre attention

